

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :
PLAN LOCAL
D'ALIMENTATION :
MISE EN ŒUVRE
D'UN PROJET
ALIMENTAIRE
INTERCOMMUNAL
- DEMANDE DE
SUBVENTIONS
DANS LE CADRE
DU PLAN DE
RELANCE**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier, KUFEL Zohra,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. GRIMAUD Bernard donne procuration à M. MAUGARD Patrick,
M. SIBRA Daniel donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,

Secrétaire : M. ASENSIO-VERGNES Nicolas,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 06.04.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06.04.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 21 AVR. 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Castelnaudary a fait de la question de l'alimentation un axe fort de son action.

Sa reconnaissance en qualité de capitale mondiale du cassoulet en fait un acteur majeur en matière de défense et de valorisation du patrimoine gastronomique et des productions locales.

De plus, les projets et les actions autour de ces questions ont été multipliées : mise en place d'actions de sensibilisation de tous les publics (scolaires, personnes âgées, sportifs...) sur le lien alimentation-santé, politique de qualité alimentaire pour notre restauration scolaire, mise en place d'une semaine « Fêtes des Fruits et Légumes », de l'opération « un fruit à la récré ». (devenu fruits et lait à l'école) etc ...

Monsieur le Maire rappelle que la ville a initié un Projet Alimentaire Territorial qui a reçu au mois de mai 2018 sa reconnaissance officielle. Il convient de faire une nouvelle demande de labellisation, l'actuelle arrivant à échéance (trois ans).

Par ailleurs, la ville s'est engagée en 2018 dans une première démarche de mutualisation et d'échange avec la haute Vallée de l'Aude, qui est formalisée dans le cadre d'un inter-PAT accompagné par les fonds LEADER

Depuis, une réflexion a été menée avec les élus de la Communauté de Commune pour élargir et essaimer la démarche du PAT de Castelnaudary à l'échelle de l'intercommunalité et ainsi lui donner une ampleur territoriale. Cette nouvelle échelle permettrait d'amplifier les actions initiées, et travailler de manière cohérente sur des thématiques qui dépassent le seul périmètre communal (approvisionnement local, filières, etc.).

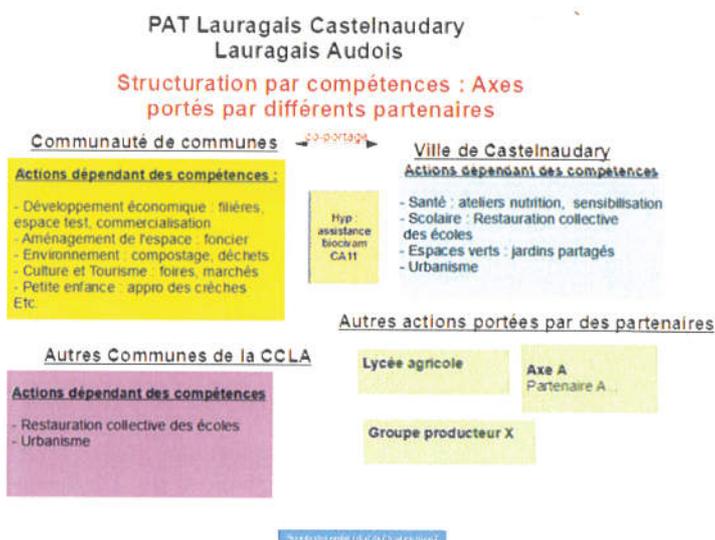
Ainsi, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'opportunité de se positionner dans le cadre de la mesure 13 du plan de relance (volet B) d'accompagnement des Projets Alimentaires Territoriaux et ainsi de s'inscrire aux côtés de la communauté de communes Castelnaudary Lauraguais Audois dans le dépôt d'un Projet Alimentaire Territorial, co-porté par les deux structures.

Il précise que seuls les PAT labellisés ou en cours de labellisation sont éligibles aux volets A et B de la mesure 13, ainsi la Communauté de communes devra déposer une candidature à la labellisation au préalable ou concomitamment à l'appel à projet

Les thématiques/axes qui pourraient s'inscrire dans le cadre d'un PAT à l'échelle du périmètre de l'intercommunalité sont les suivantes :

- Faire vivre la dynamique PAT à l'échelle intercommunale
- Développer l'économie locale via les circuits de proximité
- Valoriser le potentiel agricole du territoire par la diversification et structurer des filières agricoles durables
- Encourager et faciliter la transmission et l'installation agricole
- Engager le territoire dans une restauration hors domicile durable et locale
- Faire de l'alimentation un vecteur de solidarité et de lien social
- Mettre en valeur le patrimoine gastronomique chaurien
- Développer une économie circulaire
- Informer et sensibiliser les habitants et l'ensemble des consommateurs

La structure de gouvernance envisagée serait la suivante :



Monsieur le Maire précise que ces premières pistes sont à affiner.

Il demande à l'assemblée :

- De valider l'élargissement de la démarche à l'échelle intercommunal et le co-portage du PAT entre la ville de Castelnaudary et la communauté de communes.
- De valider les axes du plan d'action prévisionnel annexé à la présente délibération et de prendre acte que ce dernier est susceptible d'évoluer en fonction des contributions des partenaires.
- De valider la désignation de la Communauté de Communes comme chef de file de la candidature à l'appel à projets de la mesure 13 (volet B) du plan de relance et de la demande de labellisation du PAT, et de l'autoriser au nom des deux structures à effectuer les démarches administratives nécessaires au dépôt de ces dossiers.
- D'autoriser la commune à solliciter une subvention dans le cadre du dossier déposé par la communauté de communes à l'appel à projets de la mesure 13 (volet B) du plan de relance, pour les actions dont elle sera maître d'ouvrage.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

VALIDE le projet de plan d'action et le principe de gouvernance.

APPROUVE la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de déposer le dossier de demande de subventions associé

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout contrat et documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

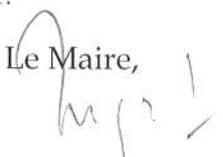
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 12 avril 2021.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20210412-DB202184-DE
Reçu le 19/04/2021